

المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
ت DISPARUS
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

SOS Disparus

Revue de Presse

FERVRIER 2023

Table des matières

elwatan-dz.com 02-02-2023 Cour d'Alger	1
L'islamologue Saïd Djablkeir relaxé	1
radio-m.net 06-02-2023 Arrêtée en Tunisie.....	2
Amira Bouraoui « sous protection des autorités françaises »	2
lematindalgerie.com 06-02-2023	3
Merzouk Touati condamné à un an de prison	3
lematindalgerie.com 06-02-2023	4
Le journaliste Saad Bouakba mis sous contrôle judiciaire pour une chronique	4
elmoudjahid.dz 06-02-2023	6
Loi sur les associations : Lancement d'une large concertation.....	6
lematindalgerie.com 08-02-2023 Boumerdès	8
Le journaliste Farid Harbi condamné à un an de prison.....	8
lematindalgerie.com 12-02-2023 Le journaliste Bendjama et Khadidja Bouraoui en garde à vue .	9
elmoudjahid.dz 14-02-2023 Protection des droits de l'Homme : Formation sur le rôle de la société civile.....	10
lematindalgerie.com 15-02-2023 Arrestations et placements en détention continuent en Algérie	11
tsa-algerie.com 18-02-2023 Affaire Amira Bouraoui : plusieurs personnes arrêtées	13
lematindalgerie.com 19-02-2023 Cour d'Alger : Walid Nekkiche et Kamel Bensaad relaxés	15
elwatan-dz.com 20-02-2023 Mise sous scellés du siège de Berbère Télévision à Alger	16
lematindalgerie.com 23-02-2023 Affaire du journaliste El Kadi Ihsane : rebondissement	17
elwatan-dz.com 27-02-2023 Presse Ihsane El Kadi sera jugé le 12 mars	18
Communiqué de presse	19
Algérie : Quatre années du Hirak et une société civile réprimé.....	20

L'islamologue Saïd Djablkheir relaxé



L'islamologue Saïd Djablkheir

L'islamologue Saïd Djablkheir a été relaxé, hier, par la chambre pénale près la cour d'Alger, lors du procès en appel concernant le jugement rendu le 22 avril 2021 par le tribunal de Sidi M'hamed, l'ayant condamné à une peine de 3 ans de prison ferme et 50 000,00 DA d'amende, indique l'avocate Fetta Sadat sur page Facebook. Il est poursuivi et condamné en première instance

pour « atteinte aux préceptes de l'islam », sur la base de l'article 144 bis 02 du code pénal, à la suite d'une plainte déposée à son encontre par un universitaire de Sid Bel Abbès.

En effet, Djablkheir avait affirmé que « *le rituel autour de la Kaâba, à La Mecque, existait avant l'islam et était une pratique païenne, que la consommation de l'urine de chameau pour ses vertus n'a jamais été préconisée par le Prophète, tout comme "l'allaitement" d'adultes et le mariage des petites filles. Une opinion, qui, selon lui, repose sur des recherches confirmées par de nombreux savants de l'islam* ». Pour rappel, lors du procès en première instance tenu au tribunal de Sidi M'hamed en date du 1er avril 2021, la partie plaignante avait réclamé à ce que ses droits soient réservés, et le ministère public s'était limité à requérir l'application de la loi. Lors du procès en appel tenu, la semaine passée, devant la chambre pénale de la cour d'Alger, le représentant du ministère public a requis la confirmation du jugement dont appel.

Amira Bouraoui « sous protection des autorités françaises »

Radio M

Alors qu'elle devait être extradée en Algérie, ce lundi en soirée, l'activiste politique, Amira Bouraoui, se trouve désormais sous la « protection des autorités françaises ».

Selon son avocat français, François Zimeray, cité par l'AFP, Amira Bouraoui, arrêtée vendredi à l'aéroport « Tunis Carthage », alors qu'elle s'apprêtait à se rendre en France, se trouve désormais « sous la protection des autorités françaises ».

L'avocat s'est « félicité de la mobilisation des autorités françaises » pour sa cliente, qui risquait de purger deux ans de prison en Algérie. Elle est « libre et en bonne santé », s'est, de son côté, réjoui son avocat tunisien, Hashem Badra, cité par la même source.

Connue pour son militantisme, notamment au sein du mouvement « Barakat » qui s'était opposé en 2014 au quatrième mandat de Bouteflika, Amira Bouraoui, détentrice d'un passeport français, a été arrêtée par la police des frontières tunisiennes.

Placée en garde à vue, l'animatrice du café presse politique (CPP) de radio M depuis septembre dernier, s'est vue restituer son passeport avant qu'elle soit arrêtée de nouveau ce lundi.

Merzouk Touati condamné à un an de prison

La cour de Béjaïa a confirmé la peine prononcée en première instance à l'encontre de l'ex-détenu d'opinion, le journaliste Merzouk Touati, qui a été condamné à une année de prison ferme et à 50 000 dinars d'amende.

Le parquet avait requis l'aggravation de peine prononcée en première instance et qui était d'une année de prison ferme et de 50 000 dinars d'amende.

Si Amira Bouraoui a réussi ce lundi à échapper aux griffes du pouvoir, des centaines de militants pacifiques sont dans le viseur du régime.

Merzouk Touati a été arrêté vendredi 30 décembre 2022, alors qu'ils se rendaient au village Ath Amar (Ouadhias) pour assister à la cérémonie du 40e organisée par la famille de Karim Tabbou (ancien dirigeant du FFS et opposant au régime) à la mémoire de leur défunt père.

Le parquet près le tribunal de Draa El Mizan, wilaya de Tizi-Ouzou, a requis début janvier 3 ans de prison ferme et 100 000 dinars d'amende à son encontre.

Merzouk Touati a été plusieurs fois arrêté et condamné à la prison ferme pour ses publications et activités militantes.

Le tribunal de Tizi-Ouzou a condamné, aujourd'hui 06 février 2023, le détenu d'opinion, Belaid Cherfi, à deux années de prison ferme, rapporte le CNLD.

Plus de 250 détenus d'opinion croupissent dans les prisons depuis l'arrivée de Tebboune et ses mentors au pouvoir.

L. M.

Le journaliste Saad Bouakba mis sous contrôle judiciaire pour une chronique

Depuis la parution de sa chronique publiée jeudi 2 février, sous le titre « Loin de la politique », sur le site Madar tv, article dans lequel il traitait des rapports ambigus du pouvoir avec la population de la wilaya de Djelfa (et celles d'autres wilayas qu'il a citées dans son article), le journaliste arabophone Saad Bouakba est au cœur d'une violente polémique.

Selon plusieurs médias, il a été arrêté par la police judiciaire d'Alger et placé en garde à vue suite à l'auto-saisine du procureur de la République du tribunal de Dar El Beida.

Aucun communiqué officiel n'est publié pour confirmer ou infirmer l'information largement relayée sur les réseaux sociaux.

Au courant de l'après-midi de ce lundi, son avocat Me Ali Laouari annoncera que le journaliste a été mis sous contrôle judiciaire par le tribunal de Dar El Beida après sa présentation au courant de la journée devant le juge d'instruction de la même juridiction.

La mise en branle des procédures judiciaires à l'encontre du journaliste de 77 ans qui passe pour le doyen de la presse algérienne est du pain béni pour le pouvoir qui trouve dans cette affaire une occasion inespérée pour faire taire une voix critique et influente parmi de larges pans de l'opinion publique algérienne.

Genèse de l'affaire

Usant de son style habituel alliant le sarcasme et la caricature, Saad Bouakba affirme, sur un ton de la satire que le pouvoir cherche à élever les habitants de la wilaya de Djelfa du rang d'agneaux politiques (allusion aux mœurs politiques et électorales de cette région qui s'est toujours alignée sur les options du pouvoir) à celui de vaches politiques.

« Si Tebboune a vraiment choisi Djelfa et, particulièrement, la commune de Berine pour implanter le projet qatari d'élevage de vaches laitières, il a vraiment vu juste, cette fois ! De la sorte, il a élevé cette région du rang de mouton à celui de vache », a plaisanté l'auteur de la célèbre chronique « Point d'ordre ! ».

En fait, la réflexion du journaliste, comme on peut le lire dans son texte, est beaucoup plus une critique de la vision étriquée du développement économique prônée par le pouvoir qui a l'habitude de distribuer les investissements publics à travers les wilayas, selon la fameuse règle de l'équilibre régional. La démarche si elle est louable n'est pas dénuée d'arrière-pensées ; les tenants du pouvoir cherchant beaucoup plus à élever des clientèles qu'à développer les territoires selon leurs spécificités et potentialités respectives.

Il reste que l'extrapolation et le sens qu'a voulu délivrer le chroniqueur n'ont pas été du goût de certains habitants de Djelfa qui ont réagi de façon véhémente aux saillies sarcastiques du journaliste. Des députés et associations locales ont déposé plainte contre celui qu'ils accusent d'avoir proféré des propos dégradants, régionalistes et racistes à l'égard de la population de la région des Ouled Nail.

La promptitude qui a caractérisé la réaction de ces associations dites de la société civile renseigne sur le rôle de « chien de garde » qui leur a été assigné.

Visiblement, elles ont été actionnées pour servir d'alibi à la réaction tout aussi prompte du procureur de la République près le tribunal de Dar El Beida qui s'est autosaisit avec une célérité. Ce dernier a vite tranché avec la promptitude habituelle d'un appareil judiciaire qui, souvent, observe un silence de carpe, alors même que des situations autrement plus périlleuses pour l'ordre public et le vivre ensemble des Algériens ont été vécues recommandant, de fait, une réponse urgente de la justice.

Une justice qui n'a pas jugé utile, par exemple, de monter au créneau lorsque toute une région du pays, en l'occurrence, la Kabylie et sa population avaient fait l'objet d'une campagne haineuse sans précédent (qui n'a d'ailleurs pas encore cessé) de la part d'individus bien identifiés et apparentés à des chapelles idéologiques et politiques bien connues.

« Le pouvoir n'a pas réagi avec la même promptitude quand toute la Kabylie a été prise, depuis juin 2019, comme cible d'attaques sérieusement graves, car racistes et haineuses. Aucun des acteurs de ces campagnes nauséabondes n'a été inquiété, pire encore, l'un de ces acteurs a été promu au rang de ministre, je parle de l'actuel ministre du Commerce », écrit Saïd Salhi, avocat et vice-président de la LADDH qui vient d'être dissoute par la justice.

Alors justice à deux vitesses ou ordre autoritaire arbitraire ? Les deux « mon président » !

Samia Naït Iqbal

Loi sur les associations : Lancement d'une large concertation

M. Benbraham a expliqué que les résultats de la concertation seront regroupés pour être ensuite présentés sous forme de rapport à présenter au président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Aussi, les données et différents inputs devant être recueillis à travers l'approche participative seront utilisés, par l'ONSC comme



« guide » pour définir avec exactitude les priorités de la société civile en Algérie. Clair, net et précis, M. Benbraham souhaite que le futur texte de loi intéressant la société civile puisse émaner des aspirations des associations et puisse se faire surtout en étroite concertation avec

l'ensemble des intervenants, sans exclusion aucune. « La future loi doit être le berceau qui regroupe tout le monde sans exception », a-t-il déclaré. Mais comment va s'effectuer cette concertation ? En réponse à cette question, l'invité de la rédaction de la Chaîne 3 a indiqué qu'un certain nombre de questions relatives aux axes stratégiques seront posées aux concernés. Plus explicite, « les 5 axes portent sur la loi concernant les associations, le financement public et privé des projets de la société civile, la formation pour le renforcement et développement des capacités et les compétences de la société civile, la place de la société civile dans les dynamiques régionales et internationales ainsi que sa place dans la gouvernance au double plan local et national ».

Le président de l'Observatoire national de la société civile qui n'a eu de cesse d'insister sur l'importance du « dialogue démocratique » déjà engagé, fera part, dans le même sillage, de sa conviction pleine et entière que ce débat sera « très productif » et aura « l'impact » conséquent souhaité. Il rappelle et se félicite, par la même occasion, des résultats de la méga-rencontre tenue tout récemment dans la wilaya de Guelma, en présence de plus de 600 participants représentant diverses associations, laquelle rencontre était consacrée à l'examen des voies et moyens à même de renforcer et de promouvoir le dialogue avec les différentes parties concernées. L'objectif assigné à cette démarche étant de trouver les meilleures solutions aux préoccupations exprimées par les citoyens. « Des thématiques relatives notamment à l'agriculture, à la jeunesse, au tourisme, à l'emploi et à la communication » ont été vivement exprimées, lors de ce premier forum tenu à Guelma, a-t-on appris. Plusieurs rencontres en vue Aussi, l'ONSC qui œuvre actuellement à cerner et assurer une bonne prise en charge de toutes les questions liées à la société civile, compte organiser d'autres rendez-vous où chacune de ces thématiques sera discutée par les représentants de la société civile. « Il s'agira de rendez-vous de deux mois pour pouvoir présenter des comptes sur ce qui a été réalisé et ce qui reste à faire », détaille l'intervenant.

Mieux encore, « des plates-formes digitales seront mises à la disposition de tout citoyen souhaitant participer et exprimer son point de vue concernant sa commune », a-t-il mis en exergue. Il faut dire que beaucoup de rendez-vous sont au menu de l'ONSC, notamment une rencontre prévue avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique pour signer un accord impliquant davantage les étudiants dans le bénévolat. L'on retient de cette émission, le laborieux travail qui est en phase de déploiement, en interne, au niveau de l'ONSC aux fins de dynamiser davantage la société civile et renforcer

l'engagement citoyen. Il est en effet question de préserver les acquis et de les consolider, en répondant au mieux aux préoccupations des acteurs de la société civile d'une manière optimale, sachant que la société civile reflète à elle seule, la participation citoyenne avec toute la profondeur de la citoyenneté active. Aussi, l'accent sera mis sur l'impérieuse nécessité, voire l'impératif d'avoir une société civile consciente des enjeux et aussi « bien outillée » pour réussir sur tous les plans.

L'importance de la société civile réside par ailleurs dans le fait que cette dernière constitue un rempart contre toute éventuelle tentative de déstabilisation ou de manipulation à des fins de division. M. Benbraham qui met l'accent sur l'éveil et la nécessité de « comprendre ce qui se passe autour de nous, surtout dans un contexte marqué par les mutations à travers le monde, dira qu'il « s'agit également de comprendre les tendances qui sont sources d'hostilité et qui visent l'Algérie, tout le temps, sous différentes formes ». Le président de l'ONSC relève que le retour en force de l'Algérie sur la scène diplomatique internationale, sa relance économique et sa cohésion sont autant d'éléments forts qui déplaisent à « certains milieux ». Les Algériens ont cette capacité de bien comprendre les défis et partagent des valeurs communes à même de consolider le solide "background" de l'éveil qui consolide l'unité nationale et le climat de paix, en boostant le développement local et en satisfaisant ainsi de mieux en mieux les attentes des citoyens dans notre pays. Il s'agit, en somme, d'un véritable et très fort front interne constituant un excellent « face à toutes les manœuvres qui veulent toucher la stabilité de notre pays », soutient M. Benbraham.

Soraya Guemmouri

Le journaliste Farid Harbi condamné à un an de prison



Suite à une publication sur Facebook, Farid Harbi, journaliste et modérateur de la page Facebook Tout sur Boumerdes (TSB), a été condamné à trois ans de prison ferme sans mandat de dépôt par le tribunal correctionnel de Boumerdès, avons-nous appris d'une source médiatique locale.

Le journaliste qui est laissé en liberté a été accusé d'avoir « diffusé de fausses informations, suite à une plainte déposée par le wali de Boumerdès qui ne trouve, certainement, pas à son goût le traitement médiatique de l'actualité locale par le média citoyen Tout sur Boumerdès.

« A Boumerdès, tout le monde sait que les publications de « Tout sur Boumerdes (TSB) » n'ont rien de subversif puisqu'elles portent essentiellement sur les questions en lien avec le développement local et le vécu des citoyens de la région », nous confie notre source.

Celle-ci souligne que ce journaliste « subit un harcèlement sans précédent depuis plus d'une année en raison des publications qui rapportent les problèmes et les préoccupations quotidiennes des citoyens. » Un créneau abandonné par la presse conventionnelle qui publie, souvent par complaisance des comptes-rendus lénifiants en se contentant de relayer les communiqués de l'administration.

« Au moment du prononcé du verdict, Farid Harbi était au tribunal de Bordj Menaïel où il a été auditionné par le juge d'instruction dans le cadre d'une autre affaire enrôlée suite à une plainte du wali, de Boumerdes », rapporte encore notre source qui témoigne que la nouvelle « est choquante et inquiétante en même temps pour de nombreux citoyens de la ville de Boumerdes ».

Encore une fois, c'est donc les commis de l'administration, donc des autorités qui se chargent de faire taire les voix qui relaient les problèmes des citoyens. Circulez, il n'y a rien à voir. Seul le wali a donc droit à la parole.

Samia Naït Iqbal

Le journaliste Bendjama et Khadidja Bouraoui en garde à vue

Arrêté mercredi 8 février 2023, dans les locaux du journal *Le Provincial* où il exerce comme rédacteur en chef, dans le cadre l'affaire de la militante Amira Bouraoui, le journaliste Mustapha Bendjama a vu sa garde à vue prolongée, jusqu'à ce dimanche 12 février 2023, à la brigade de la gendarmerie nationale d'El Hattab, dans la wilaya de Annaba, a indiqué, dans un communiqué, le Comité national pour la libération des détenus (CNLD)

La même source poursuit que le journaliste se trouve au niveau de la même brigade où se trouve Yacine Bouraoui, le cousin d'Amira Bouraoui, et vers où la maman de cette dernière, Khadidja Bouraoui, est conduite depuis ce matin.

Il est attendu que les trois personnes soient maintenues en détention jusqu'à leur présentation devant le parquet pour être auditionnées dans le cadre de ce qui est convenu d'appeler le dossier de « l'exfiltration » (terme officiellement usité sciemment pour associer le départ de la militante aux services de renseignement) d'Amira Bouraoui fuyant la répression et les exactions qu'elle subit de la part des autorités.

La maman d'Amira Bouraoui, 71 ans, a été transférée ce dimanche, le 12 février 2023, à Annaba après avoir passé une nuit en garde à vue à la brigade de la gendarmerie d'El Achour. Khadidja Bouraoui a été arrêtée au même moment que la sœur d'Amira, Wafa Bouraoui qui a été relâchée à 5 heures.

Le domicile familial, à Oued Romane, de la militante a été perquisitionné très tôt dans la matinée de ce dimanche, indique la même source.

L'Algérie a rappelé la semaine dernière son ambassadeur en France pour consultations suite à l'affaire Bouraoui.

Les deux pays ont connu une période de glaciation diplomatique à l'automne 2021. Cependant depuis l'été dernier, Paris et Alger avaient scellé un réchauffement de leurs relations à l'occasion d'un déplacement du président français Emmanuel Macron à Alger fin août dernier. Les deux chefs d'Etat faisaient à chaque fois assaut d'amabilités.

L. M.

Protection des droits de l'Homme : Formation sur le rôle de la société civile

Le rôle et la contribution de la société civile dans la protection des droits de l'Homme sont au programme d'une session de formation ouverte hier à Ouargla à l'initiative du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH).

Organisée en coordination avec l'Organisation internationale de la réforme pénale pour la zone Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), cette session de trois jours (14-16 février) s'articule autour de plusieurs thèmes, dont «les concepts fondamentaux des droits de l'Homme dans le système de justice et la place que la société civile y occupe» ; «les actions de la société civile en termes de protection des droits de l'Homme : réalité et attentes», selon les organisateurs. «Le rôle de la société civile dans la protection des droits de l'Homme dans le système de justice» ; «la mission du CNDH dans la construction d'un réseau de coordination entre les acteurs de la société civile afin de concrétiser les droits de l'Homme et les systèmes de justice», sont autant de thèmes au programme de cette session de formation, a-t-on indiqué. Le président du CNDH, Abdelmadjid Zaalani, a, à cette occasion, affirmé que « ce cycle de formation vise à soutenir les bénéficiaires de la formation à participer à la diffusion des principes des droits de l'Homme dans la société, ajoutant que de telles initiatives se poursuivent dans des wilayas du pays au profit de différentes franges de la société, tout en contribuant à bâtir un Etat de droit et de justice sociale ».

Pour le représentant de l'Organisation internationale de la réforme pénale pour la région MENA, Mohamed Chaban, cette rencontre « constitue une opportunité pour les participants pour mieux faire connaître le CNDH, notamment en ce qui concerne ses activités et son indépendance ». La session, a-t-il dit, « permettra d'améliorer leurs connaissances sur les questions ayant trait au fonctionnement des institutions des droits de l'Homme et des organes officiels qui travaillent ensemble, notamment pour protéger les droits des personnes qui entrent en conflit avec la loi et d'aider ceux qui nécessitent des conseils ou des représentations juridiques ». « Ceci a pour objectif de construire une société, dans laquelle les droits sont respectés, et qui est fondée sur la coopération et l'intégration entre ses différentes composantes sociales et ses institutions », a-t-il souligné.

Arrestations et placements en détention continuent en Algérie



L'ancien détenu d'opinion Mohamed Smallah arrêté.

Entre deux appels téléphoniques de Tebboune, ou deux conseils de ministres sans lendemains, des Algériennes et des Algériens sont arrêtés pour leurs opinions et d'autres sont traînés dans la boue par des médias serviles et autres intellectuels organiques.

Quoi de neuf en Algérie ? Rien hormis les arrestations de citoyens. Quatre ans après le début de la dissidence populaire qui a emporté Bouteflika et une partie de son clan, l'Algérie est plongée dans une crise structurelle et un climat de traque des citoyens.

Ainsi, l'ex-détenu d'opinion, Mohamed Smallah a été placé, mardi 14 février, en garde en vue au niveau du siège de la sûreté de 5eme arrondissement, Bab El Oued, en attendant de le présenter devant le procureur près du tribunal de Bab El Oued, à Alger.

Mohamed Smallah, a été arrêté le même jour, dans l'après-midi à Alger. Et se trouve au commissariat du 5eme arrondissement, à Bab El Oued, à Alger.

A Sétif, confirmation de peine prononcée en première instance par le tribunal criminel de première instance d'El Eulma à l'encontre de l'ex-détenu d'opinion Farid Elbar qui est de 18 mois de prison ferme et de 200 000 d'amende. Ainsi soit-il.

Le verdict a été rendu concernant le procès en criminel de neuf activistes de Bouira, selon le CNLD. Saïd Hemichi et Ahcene Derbal sont condamnés à 3 ans de prison dont une année ferme et à 50 000 dinars d'amende.

Une peine de 3 ans de prison avec sursis et de 100 000 dinars d'amende a été prononcée à l'encontre des ex-détenus, Yahia Semache et Massi Rezig. L'accusation retenue est la destruction des urnes de vote et acquittement de celle de « l'incitation à l'attroupement ».

Ont été condamnés également à la même peine Bitou Yahiaoui, Lyes Hamali et Kamel Menas qui comparaissaient libres, selon le CNLD.

Acquittement au profit de Yahia Gaila et pour Mohamed Chait.

Près de 300 détenus d'opinion croupissent déjà dans les prisons. La scène politique est rendue moribonde par les décisions de criminalisation de toute expression politique. La presse est mise au silence, laissant la place à la propagande et à la manipulation des informations.

Ainsi va la « nouvelle Algérie ».

L.M.

Affaire Amira Bouraoui : plusieurs personnes arrêtées

Par : Rédaction

La liste des personnes arrêtées dans le cadre de [l'affaire Amira Bouraoui](#) s'allonge. L'universitaire Raouf Farah a été à son tour arrêté par les éléments de la section de recherches de la Gendarmerie nationale d'Annaba, rapporte le journal en ligne Twala, pour lequel travaille le chercheur universitaire.

Raouf Farah est chercheur en géopolitique. Il travaille notamment sur les questions liées au crime organisé pour le centre de réflexion Global Initiative et collabore avec le journal algérien en ligne Twala.

Il a été interpellé mardi 14 février avec son père. Celui-ci a été relâché puis arrêté de nouveau le lendemain. La mère de Raouf Farah, qui voulait leur rendre visite, a été également interrogée avant d'être relâchée.

Les deux hommes sont toujours en garde à vue. Ils sont soupçonnés d'avoir aidé Amira Bouraoui à quitter le territoire national en direction de la Tunisie début février.

Amira Bouraoui, sous le coup de [condamnations](#) en Algérie, a embarqué pour Lyon (France) lundi 6 février à partir de l'aéroport international de Tunis.

Alors qu'elle était sur le point d'être reconduite en Algérie pour être entrée illégalement en Tunisie, les services consulaires français sont intervenus auprès des autorités tunisiennes pour lui permettre d'embarquer pour l'Hexagone, car elle détient également la nationalité française.

L'affaire Amira Bouraoui provoque une crise entre Alger et Paris

L'Algérie a dénoncé une « *exfiltration clandestine et illégale d'une ressortissante algérienne dont la présence physique sur le territoire national est prescrite par la justice algérienne* ».

Le président Abdelmadjid Tebboune a ordonné, mercredi 8 février, le rappel de l'ambassadeur d'Algérie en France. Un porte-parole du ministère français des Affaires étrangères a indiqué que le consulat de France à Tunis n'a fait qu'exercer la « *protection consulaire* » en faveur d'une « *ressortissante française* ».

Avant Raouf Farah, plusieurs autres personnes ont été arrêtées dans le cadre de l'enquête sur l'affaire Amira Bouraoui.

Mustapha Bendjama, journaliste au journal paraissant à Annaba, Le Provincial, est en garde à vue depuis mercredi 8 février. Il est soupçonné d'avoir facilité la fuite d'Amira Bouraoui. La mère de cette dernière, Khadija Bouraoui, 73 ans, ainsi qu'un de ses cousins, Yacine Bentayeb, sont également maintenus en garde à vue, tandis que sa sœur, Wafa Bouraoui, a été relâchée.

À son arrivée en France, Amira Bouraoui s'est exprimée sur le plateau de la chaîne TV5, où elle a reconnu qu'elle est entrée illégalement en Tunisie, tout en précisant qu'elle est passée par le poste frontalier d'Oum Tboul, dans la wilaya d'El Tarf.

En Algérie, le parquet n'a pas communiqué sur l'enquête relative aux conditions dans lesquelles Amira Bouraoui a quitté l'Algérie alors qu'elle faisait l'objet d'une interdiction de quitter le territoire national.

Amira Bouraoui, médecin gynécologue, activiste politique et animatrice d'une émission sur Radio M, a écopé en Algérie de deux condamnations à deux ans de prison ferme pour « *offense aux préceptes de l'Islam* » et « *offense au président de la République* ». Elle a purgé une partie de sa peine entre juin et juillet 2020.

Cour d'Alger : Walid Nekkiche et Kamel Bensaad relaxés

Le parquet près de la chambre criminelle de la cour d'Alger avait requis contre Walid Nekkiche et Kamel Bensaad 05 ans de prison ferme chacun.

Walid Nekkiche a été condamné le 1er février 2021 par le tribunal criminel de première instance de Dar El Beida à 06 mois de prison ferme, alors qu'il avait passé 14 mois de détention provisoire à la prison d'El Harrach. Le parquet avait requis la perpétuité.

Il y a lieu de rappeler qu'une plainte pour torture et sévices déposée le 23 juillet 2020 par la défense de Walid Nekkiche est en cours.

Une plainte a été déposée également au niveau du Comité International de Lutte Contre la Torture auprès de l'ONU et l'instance internationale a enjoint l'Algérie de respecter les conventions dont elle est signataire et d'ouvrir une enquête impartiale et de punir les auteurs d'actes de torture ainsi que de protéger la victime et de lui apporter les réparations nécessaires.

Synthèse du CNLD

Mise sous scellés du siège de Berbère Télévision à Alger

Selon plusieurs sources concordantes aujourd'hui, le dimanche 19 février 2023, les services de la police judiciaire d'Alger ont procédé, à la mise sous scellés du siège de Berbère télévision à Alger.

D'après une publication sur la page Facebook de la chaine ne diffusera pas son programme habituel, et ce pour des raisons exceptionnelles sortant de la volonté de cette même chaine. » En raison de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, Berbère Télévision n'est pas en mesure d'assurer sa programmation habituelle. « Nous nous excusons auprès de nos téléspectateurs » Un communiqué sera rendu public prochainement pour expliquer les raisons de cette situation. » Peut-on lire sur la publication Berbère télévision sur leur page Facebook.

Affaire du journaliste El Kadi Ihsane : rebondissement

Nouveau rebondissement dans l'affaire du journaliste et directeur de Radio M. Un non-lieu partiel et renvoi devant le tribunal a été prononcé. En clair, le juge d'instruction n'a retenu que des délits en abandonnant les accusations criminelles.

La programmation du dossier du détenu d'opinion, le journaliste Kadi Ihsane, devant la section correctionnelle près du tribunal de Sidi M'hamed, Alger, ne risque de tarder, annonce le Comité national pour la libération des détenus d'opinion.

Une demande de liberté provisoire a été introduite par ses avocats et rejetée par le juge d'instruction près du tribunal de Sidi M'hamed, fera l'objet d'un examen le 26 février 2023 au niveau de la chambre d'accusation près de la cour d'Alger. Une première demande de liberté provisoire a été refusée le 12 février.

Le journaliste Kadi Ihsane a refusé, le 15 février 2023, de répondre au juge d'instruction près du tribunal de Sidi M'hamed, Alger, en revendiquant son droit au silence pour protester contre la partialité et contre l'absence des conditions d'un procès équitable.

L'une des preuves de l'absence de ces conditions est la violation de ses droits à la défense le 15 janvier 2023, en reprogrammant l'examen de son dossier à la chambre d'accusation sans informer ses avocats.

Le silence devant une juridiction est un droit reconnu par l'article 14-3 du pacte international pour les droits civils et politiques, qui est ratifié par l'Algérie et par conséquent, elle a l'obligation, selon l'article 171 de la constitution, de la respecter, précise le communiqué du CNLD.

Lors de cette audition sur le fond, Kadi Ihsane a fait prévaloir ses droits à un procès équitable et impartiale.

Par ailleurs, un collectif de défense international composé de 11 avocats s'est constitué. Les membres sont de Tunisie, du Maroc, de la Mauritanie, de la France et de la Belgique.

Le [directeur du pôle éditorial](#) interface médias, Radio M et Maghreb-Emergent, le journaliste Ihsane Kadi, a été arrêté chez lui à Zemmouri, wilaya de Boumerdes, dans la nuit du vendredi 23 au samedi 24 décembre aux environs de 00h30 par six éléments en civil appartenant à la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSi).

L. M.

Presse Ihsane El Kadi sera jugé le 12 mars

Le journaliste, directeur de la station Radio M et du site d'information Maghreb Emergent, Ihsane El Kadi, en détention provisoire depuis fin décembre, notamment pour collecte illégale de fonds, sera jugé le 12 mars, a décidé un tribunal, ont annoncé hier ses deux médias. Le procès d'Ihsane El Kadi «*se tiendra le dimanche 12 mars 2023 au tribunal de Sidi M'hamed à Alger* », a indiqué Maghreb Emergent, citant les avocats de la défense. Plusieurs charges initialement retenues contre lui ont été abandonnées après son audition par le juge d'instruction, selon ces sources. M. El Kadi sera jugé uniquement pour «financement étranger de son entreprise», il est poursuivi en justice au titre de l'article 95 bis du code pénal qui prévoit une peine de prison de cinq à sept ans pour «quiconque reçoit des fonds, un don ou un avantage... pour accomplir ou inciter à accomplir des actes susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'Etat, à la stabilité et au fonctionnement normal de ses institutions, à l'unité nationale, à l'intégrité territoriale, aux intérêts fondamentaux de l'Algérie ou à la sécurité et à l'ordre publics». M. El Kadi a été placé en détention provisoire le 29 décembre dans le cadre d'une enquête pour collecte illégale de fonds et atteinte présumée à la sûreté de l'Etat, après quatre jours de garde à vue. Il est soupçonné « d'avoir reçu des sommes d'argent et des privilèges de la part de personnes et d'organisations dans le pays et à l'étranger afin de se livrer à des activités susceptibles de porter atteinte à la sûreté de l'Etat et sa stabilité », avait alors indiqué la cour d'Alger.

Communiqué de presse

L'ère du Parti unique est de retour en Algérie.

Le gouvernement algérien révèle une fois de plus sa volonté machiavélique de fermeture de toutes les associations de défense des droits de l'Homme en Algérie et ne semble pas vouloir s'arrêter là.

Après la dissolution de l'association Rassemblement Action Jeunesse (RAJ), les poursuites judiciaires envers le MDS et du RCD, la mise sous scellés de Radio M, la mise sous scellés des locaux de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH), tout porte à croire que les autorités algériennes veulent faire disparaître maintenant SOS Disparus.

En effet, le mercredi 25 janvier 2023 à 18h, deux officiers de police, dont l'un en tenue de combat accompagné d'un autre en civil venus dans une voiture officielle de la police, ont sonné à la porte des bureaux de SOS Disparus à Alger. Ils étaient à la recherche du propriétaire des lieux pour lui laisser une convocation. Le document de format A4 entre les mains de l'officier de police n'avait nullement l'apparence d'une convocation. Un document plutôt très inquiétant.

La malveillance du gouvernement algérien envers SOS Disparus n'est pas nouvelle. Malgré toutes les démarches effectuées, l'association ne dispose toujours pas de statut légal en Algérie. Devant la résistance des familles et de leur association, les autorités algériennes ont décidé de faire complètement disparaître du décor les familles de disparus en les interdisant de rassemblement, croyant ainsi que la charte pour la paix et la réconciliation nationale allait leur permettre de tourner la page sur une Histoire qui les hante: Les disparitions forcées.

SOS Disparus est la seule entité en Algérie à offrir un espace d'accueil aux familles dont les proches ont été victimes de disparitions forcées pendant les années 1990 après avoir été arrêtés par les forces de l'ordre toutes confondues. Le chiffre officiel est de 8023 personnes disparues en Algérie. Nombreuses sont les ONG qui parlent de 23 000 disparus en Algérie.

Malgré les intimidations et les menaces de mort envers les dirigeants de l'association et toutes les souffrances qu'elles subissent, les familles de disparus continuent sans relâche de porter le combat avec une détermination inouïe à lutter pour que les familles des victimes obtiennent la Vérité et la Justice que le pouvoir leur doit. L'association SOS disparus œuvre pour la non-répétition du crime de disparition forcée, considéré par les Nations Unies comme un crime contre l'humanité.

Les familles de disparus déclarent aux plus hautes instances algériennes que la rue les a vu naître, elles continueront d'y grandir et d'exister tant qu'elles n'auront pas trouvé de réponses à leurs questions, avec ou sans local.

Ainsi, SOS disparus et le CFDA appellent à la Solidarité inconditionnelle à toutes les organisations de défense des droits de l'homme en Algérie qui subissent la répression d'un Etat autoritaire. Nos associations représentent les derniers bastions démocratiques à donner une voix aux victimes des violences de l'Etat algérien.

Nassera Dutour

Présidente CFDA/SOS Disparus

Algérie : Quatre années de Hirak et une société civile réprimée

Les organisations soussignées dénoncent le jugement prononcé le 23 février 2023 par le Conseil d'État Algérien, la plus haute juridiction administrative du pays, qui confirme le verdict du Tribunal Administratif du 13 octobre 2021 portant dissolution du Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ).

Les organisations rappellent que la dissolution par le Tribunal Administratif de l'association, RAJ, a été prise après cinq mois de procédure suite à une requête émise par le ministère de l'intérieur et des collectivités locales algérien. Le motif de cette dernière est fondé sur la violation de la loi 12-06 relative aux associations ainsi qu'aux objectifs énumérés dans les statuts mêmes de l'organisation.

Il convient de souligner que les activités sur lesquelles s'est basées le ministère de l'Intérieur pour demander la dissolution du RAJ sont des activités ordinaires et publiques que l'association a menées depuis sa création et durant le mouvement populaire du Hirak, en conformité avec ses statuts, et pour lesquelles le RAJ n'avait reçu aucun avertissement ou mise en demeure auparavant. Ceci souligne le caractère à posteriori de la décision.

Les organisations rappellent qu'il s'agit d'une décision qui réaffirme la démarche entamée depuis 2019 par l'État algérien de violation de la légalité nationale et de ses engagements internationaux.

En faisant adopter des lois répressives qui répondent à ses besoins au gré des circonstances, y compris avec un effet rétroactif, le pouvoir algérien est parvenu à criminaliser les militant-e-s et les associations afin de museler toutes voix dissidentes au prix des libertés fondamentales comme la liberté d'expression, d'association, libre circulation, de réunion et de rassemblement pacifique.

A cet effet les organisations et les associations signataires proclament leur solidarité inconditionnelle avec RAJ et avec ses militant-e-s qui subissent un harcèlement judiciaire continu de la part des autorités algériennes.

Les organisations et les associations signataires, dénoncent la confirmation par le conseil d'état de la décision de dissolution du RAJ, et appellent les autorités algériennes à assumer leurs responsabilités et à :

- Rendre toute sa légitimité au RAJ afin que celui-ci puisse mener son action en toute liberté.
- Mettre fin à la répression, aux arrestations et détentions arbitraires, aux poursuites judiciaires, au harcèlement et intimidations, ciblant les défenseurs des droits humains, les activistes quelles que soient leurs sensibilités idéologiques.
- Procéder à la libération inconditionnelle et immédiate de l'ensemble des détenus d'opinion et à l'abandon de toutes les poursuites pesant sur les militant-e-s en liberté et/ou en liberté conditionnelle.
- Garantir l'indépendance effective du pouvoir judiciaire et mettre fin à son instrumentalisation et assurer une séparation réelle entre les pouvoirs.

Liste des signataires :

- Association Féministe Algérienne Tharwa n'Fadhma n'Soumer
- Collectif des familles des disparus d'Algérie (CFDA)

- Ligue Algérienne de Défense des Droits Humains (LADDH)
- EuroMed Droits
- Riposte Internationale

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU المف
ن DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المف